



PRÉSENTATION DU RAPPORT CCFD SUR LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS

15 MARS 2021





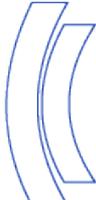
I. Présentation de la CCFD

II. Le 1^{er} rapport annuel : méthodologie & principaux constats

III. Principales préconisations

Conclusion: préparation du prochain exercice





PRESENTATION DE LA CCFD

- La Commission climat et finance durable de l'ACPR est une commission consultative, mise en place en octobre 2019, à la suite de l'accord de Place du 2 juillet 2019.

Ses principales missions sont de :

- Éclairer l'ACPR sur la façon de prendre en compte les objectifs de finance durable et donner un avis sur les travaux conduits par l'Autorité sur le risque climatique et plus généralement la finance durable
- Contribuer aux travaux de l'ACPR, notamment dans le cadre de la préparation du rapport annuel commun réalisé avec l'AMF sur les engagements des institutions financières



PRESENTATION DE LA CCFD

Dates-clé:

- 2 juillet 2019: l'ACPR et l'AMF annoncent la mise en place, d'un dispositif de suivi et d'évaluation des engagements publics pris par les acteurs financiers en matière climatique.
- Octobre 2019: création de la CCFD ACPR.
- Mai 2020 : Publication du guide des bonnes pratiques sur la gouvernance des risques climatiques
- Juillet 2020 : Publication des hypothèses et lancement du premier exercice pilote d'évaluation du risque climatique pour les banques et les assurances françaises
- Octobre 2020: Publication « les politiques charbon des acteurs financiers de la Place de Paris ».
- Décembre 2020: Publication du premier rapport annuel sur les engagements climatiques des institutions financières françaises

PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

Méthodologie

**Principaux
Constats**

Panorama
des
engagements

Politiques
charbon

Préconisations

générales

Spécifiques
charbon

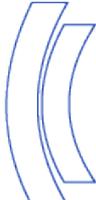


PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

Méthodologie

Périmètre des engagements

- Les engagements analysés dans ce rapport sont ceux qui ont été **pris ou réitérés publiquement** de manière individuelle ou collective sur une période s'étalant **du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019**, et, pour les politiques charbon jusqu'au 31 juillet 2020.
- Seuls les engagements climatiques pris au niveau du groupe ont été retenus.
- Un engagement reconduit année après année avec un critère plus exigeant ou un objectif revu à la hausse a été considéré comme un seul et même engagement.



PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

Méthodologie

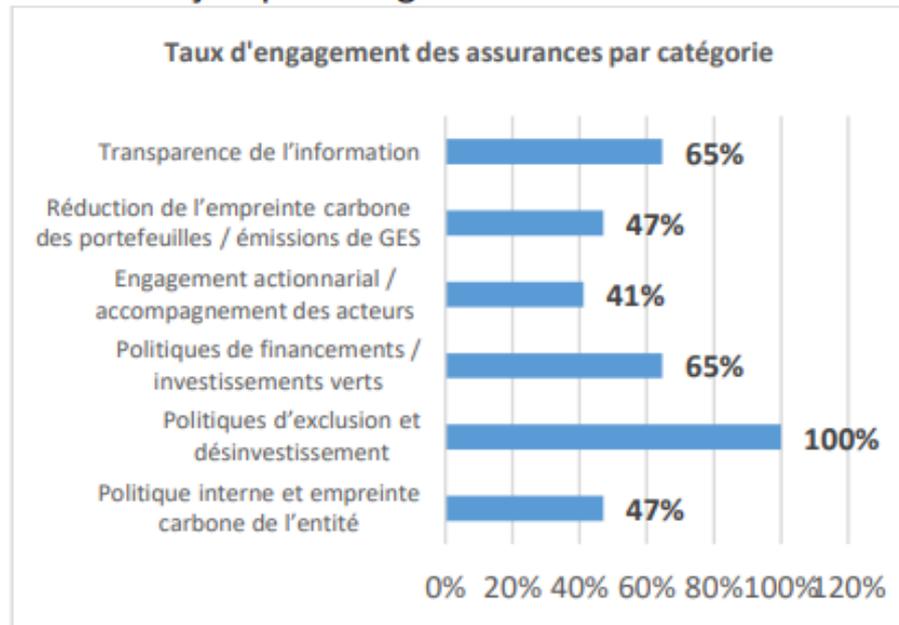
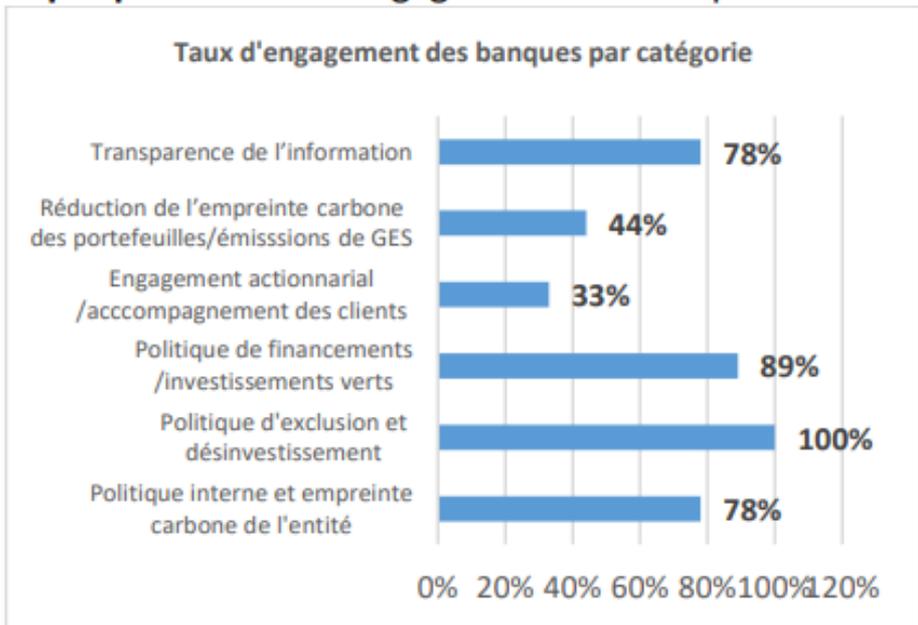
Échantillon retenu

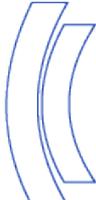
- 9 principaux groupes bancaires français, plus de **85 % du total du système bancaire français** au 31 décembre 2019.
- 17 principaux groupes d'assurance, **88 % des actifs détenus par les assureurs français** en 2019.
- 20 sociétés de gestion de portefeuille représentant **75 % du total des actifs sous gestion**.

PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

I. UNE PLACE FORTEMENT MOBILISEE

Graphique 1 - Taux d'engagement des banques et des assureurs français par catégorie





PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

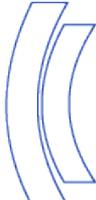
Panorama des engagements

I. UNE PLACE FORTEMENT MOBILISEE

Une majorité d'engagements sont dotés d'indicateurs chiffrés renforçant leur traçabilité (Date d'échéance, objectif quantifié, état d'avancement)

La Place de Paris s'est dotée des moyens nécessaires pour assurer la traçabilité de ses engagements

- Implication croissante des organes de gouvernance (direction, CA et/ou comités spécialisés);
- la quasi-totalité (78 %) des établissements bancaires et la totalité des assurances ont mis en place un contrôle périodique, essentiellement annuel, de la réalisation des engagements



PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

Panorama des engagements

II. La Place face au défi de l'absence de convergence des méthodologies

- Méthodologies hétérogènes et évolutives des indicateurs financiers liés au climat (empreinte carbone, alignement des portefeuilles, définition de la part verte)
- Bonnes pratiques d'amélioration de la comparabilité:
- **transparence** (ex: communication de résultats sur la base de deux méthodologies différentes)
- **convergence** (groupes de travail de convergence méthodologique entre pairs, ex: *Net-Zero Asset Owner Alliance*)



PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF

Panorama des engagements

II. La Place face au défi de l'absence de convergence des méthodologies

Axes d'amélioration :

- Déficit de transparence dans certains cas (prestataires, initiatives de coalition)
- Confusion résiduelle entre le domaine RSE et l'enjeu climatique
- Insuffisante distinction entre les engagements
- Imprécision relativement partagée sur l'accompagnement des entreprises vers la transition énergétique



PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF



Focus Charbon

Méthodologie: bases de données internes « grands risques » (secteurs de l'extraction et de la production d'électricité à partir de charbon + liste de GCEL et les données d'exposition (CA ou production))

Quelques biais :

- **Le seuil de *reporting*** (pour les banques, seuil supérieur à 300 millions d'euros)
- **Le niveau de consolidation** : il suffit qu'une seule des filiales d'un groupe/ conglomérat aux activités possiblement très diversifiées se retrouve dans la liste GCEL pour que l'ensemble des expositions sur ce groupe/conglomérat soit classé dans la catégorie comme « charbon ».



PRESENTATION DU PREMIER RAPPORT ACPR-AMF



Focus Charbon

- Une EXPOSITION au charbon FAIBLE (inférieure à 1% pour les banques/assurances);
- compréhension très hétérogène du périmètre financier des activités concernées
- De même pour les activités commerciales à inclure (la question de la chaîne de valeur) : clients actuels et/ou prospects, activités conduites : extraction, centrales thermiques, transport...
- une absence de liste commune d'entreprises



PRINCIPALES PRECONISATIONS CHARBON

Stratégie de sortie du charbon

- adopter systématiquement une date de sortie définitive du charbon, et du charbon thermique.

Mesure des expositions

- Poursuivre les travaux en cours visant à mieux mesurer l'exposition des établissements
- Afficher, de façon plus visible, les opérations, instruments financiers et autres services concernés par les politiques charbon,
- Indiquer systématiquement les bases de données utilisées.

Critères et seuils des politiques d'exclusion

- Intégrer de façon systématique les principaux éléments de la chaîne de valeur charbon thermique dans ces politiques

PRINCIPALES PRECONISATIONS GÉNÉRALES SUR LES ENGAGEMENTS

Faciliter la traçabilité

Support unique

Accompagner, dans la mesure du possible, chaque engagement de données-clés

Accorder plus de développements aux engagements portant sur les portefeuilles financiers

Renforcer l'effectivité

État d'avancement des engagements, niveau de réalisation effectif avec une dimension géographique et sectorielle

Préciser la stratégie d'accompagnement des clients/émetteurs vers la transition énergétique

Expliciter les engagements pris dans le cadre d'initiatives collectives et leur éventuelle complémentarité/synergie avec les autres engagements pris par l'entité

PRINCIPALES PRECONISATIONS GÉNÉRALES SUR LES ENGAGEMENTS

Renforcer la comparabilité

Le recours à des prestataires ne dispense pas de l'effort de pédagogie

Intégration au moins partielle du scope 3

Accompagner la communication du périmètre (type d'actifs concerné) et taux de couverture retenu

Associer la gouvernance

Recommandations de l'ACPR dans le document de mai 2020 « Gouvernance et gestion des risques climatiques: quelques bonnes pratiques »

Biodiversité

Définir et publier une politique sur les risques en matière de biodiversité, en lien avec l'article 29 de la Loi énergie-climat du 8 novembre 2019.



CONCLUSION: POINTS PRÉVUS POUR LE PROCHAIN RAPPORT ACPR - AMF

1. Mise à jour des engagements climatiques publics pris par les institutions (2020) et des politiques charbon
2. Suivi de la mise en œuvre des préconisations
3. Engagements et expositions sur les énergies fossiles (gaz et pétrole) incluant les énergies fossiles non conventionnelles (pétrole et gaz de schiste, sables bitumeux)
4. Engagement actionnarial et accompagnement des clients/émetteurs vers la transition énergétique

1- ÉLABORATION D'UNE MÉTHODOLOGIE HARMONISÉE SUR LE CHARBON ET LES ÉNERGIES FOSSILES

2- COMPLÉMENTS SUR LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

3-TRAVAUX EXPLORATOIRES SUR LA BIODIVERSITÉ : RÉUNIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES SUR LES INITIATIVES / REFLEXIONS EN COURS ET PRÉPARATION DES ÉTABLISSEMENTS AUX NOUVELLES EXIGENCES DE PUBLICATIONS EXTRAFINANCIÈRES (DIRECTIVE + ART. 29 LEC)